

Communication des résultats du tour principal

Les établissements d'origine et d'accueil connaîtront les résultats de l'affectation **le 23 juin 2023 vers 12h**. Les établissements d'origine éditeront la fiche « résultats de l'affectation » pour chacun de leurs élèves et la communiqueront aux familles **le 26 juin 2023 en fin de journée**. Cette fiche comporte un récapitulatif des vœux et des décisions d'affectation ou de rang en liste supplémentaire. Les résultats seront aussi disponibles à cette date sur le service d'inscription pour les familles.

Notifications d'affectation

Les établissements d'accueil éditeront les notifications et les enverront aux familles **à partir du 26 juin 2023 en fin de journée**. Les notifications porteront la mention « affecté sous réserve de conformité avec la décision d'orientation », les dates d'inscriptions et de limite d'inscriptions, et la mention « en l'absence de réponse de votre part à cette date, la place est considérée comme vacante ».

Inscription des élèves dans les établissements

Les chefs d'établissement d'origine doivent s'assurer de l'affectation, puis de l'inscription de leurs élèves (l'inscription en ligne vaut inscription définitive).

Appel aux listes supplémentaires

L'appel aux listes supplémentaires pourra se faire dès que les désistements seront effectifs, en respectant l'ordre de classement en liste supplémentaire.

Communication des places vacantes

La liste des places restées vacantes dans AFFELNET après le 1^{er} tour, sera communiquée **le 28 juin 2023**. Ces places ne seront accessibles que par le 2^{ème} tour (de juillet).

2^{ème} tour (Juillet)

Dès communication des places vacantes, les établissements d'origine pourront recevoir les familles des élèves non affectés et saisir leurs vœux dans AFFELNET **jusqu'au 03 juillet 2023**.